



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Secrétariat général DDPS

26 septembre 2025

Fiche de coordination 22.204, place de tir de Bretonnières

Plan sectoriel militaire PSM, partie objets

Comparaison avec les versions précédentes du PSM :

Le Plan sectoriel des places d'armes et de tir (PSAT 1998) du 19 août 1998 répertoriait les 43 principales places de tir et d'exercice de l'époque. Avec l'adoption de la partie programme du plan sectoriel militaire 2017 (PSM 2017) par le Conseil fédéral le 8 décembre 2017, les places de tir sont gérées comme une catégorie à part entière. La place de tir de Bretonnières ne faisait pas partie du PSAT 1998 bien qu'elle fût déjà utilisée par l'armée.

Contenu

1	Situation initiale, utilisations futures	4
2	Dispositions	4
3	Explications	5
4	Documentation	6
Carte		7
Périmètre de la place de tir (1 :25 000)		7
Légende		8

Impressum

ÉDITEUR

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) – Secrétariat général du DDPS

RÉDACTION

Territoire et environnement du DDPS

CARTES

Office fédéral de topographie – swisstopo

RÉFÉRENCE

Sous forme électronique : www.plansectorielmilitaire.ch

22.204 Place de tir de Bretonnières

Canton	Vaud
Commune	Bretonnières, Premier
Utilisation principale	Armes légères
Communes avec exposition au bruit	Bretonnières
Propriété foncière	Tiers

1 Situation initiale, utilisations futures

Propriété de la commune de Bretonnières, la place de tir de Bretonnières est utilisée toute l'année par les formations et écoles d'infanterie, la police militaire et dans une moindre mesure, par les troupes du génie. Selon les dispositions de la partie programme du PSM 2017, son utilisation doit être poursuivie pour une durée indéterminée. L'utilisation de la place de tir est réglée par un contrat entre la commune de Bretonnières et la Confédération.

La place de tir de Bretonnières est également utilisée une fois par année par la police lors d'un exercice sans incidences sur le bruit.

Les autorisations nécessaires à l'utilisation civile, qui ne font pas déjà l'objet d'une procédure militaire d'approbation des plans, sont délivrées par les autorités civiles compétentes (cf. partie du programme PSM 2017, chapitre 3.4).

2 Dispositions

a. *Fonction, exploitation (coordination réglée)*

La place de tir de Bretonnières est principalement utilisée à des fins d'instruction par les troupes d'infanterie, les troupes du génie et la police militaire.

La place de tir de Bretonnières peut être utilisée pour des tirs civils de manière limitée.

L'utilisation est réglée dans l'ordre de la place d'armes de Chamblon.

b. *Périmètre, infrastructure (coordination réglée)*

Le périmètre de l'installation délimite la zone à usage militaire (voir carte). Le site comprend différents stands pour l'instruction au tir (grenades à main, explosifs et lance-grenades).

La planification, l'échelonnement et le financement des nouvelles constructions militaires, des réaffectations et des démolitions sur le site sont fixés dans la planification immobilière du DDPS et approuvés par le Parlement avec les programmes immobiliers. Il faut notamment tenir compte des dispositions du chapitre 3 de la partie programme du PSM 2017.

c. **Territoire exposé au bruit (coordination réglée)**

Le territoire exposé au bruit délimite l'activité de tir (voir carte), c'est-à-dire que les immissions de bruit admissibles causées par l'activité de tir selon l'art. 37a de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB; RS 814.41) ne doivent pas dépasser ce territoire. Les cantons et les communes en tiennent compte dans leurs plans directeurs et plans d'affectation ainsi que lors de l'octroi des autorisations de construire.

L'autorité d'exécution compétente (SG-DDPS) fixe les immissions de bruit admissibles dans sa décision prise dans le cadre d'une procédure d'approbation des plans militaires. En outre, elle consigne les nuisances sonores déterminées dans un cadastre du bruit conformément à l'art. 37 OPB.

Une éventuelle réduction de l'utilisation civile sur la place de tir au profit de l'utilisation militaire pour respecter les valeurs limites déterminantes demeure réservée.

d. **Accessibilité (coordination réglée)**

La place de tir de Bretonnières est accessible par le réseau de transport existant.

3 Explications

a. **Fonction, exploitation**

Appartenant à la commune de Bretonnières, la place de tir de Bretonnières est utilisée toute l'année en grande partie à des fins d'instruction pour les troupes d'infanterie et la police militaire. Des formations de base et différents exercices sur simulateurs y sont donnés. De plus, une partie de l'instruction pour les formations de génie y a lieu.

L'utilisation militaire est réglée dans l'ordre de la place d'armes de Chamblon.

b. **Périmètre, infrastructure**

Le périmètre de l'installation couvre une superficie d'environ 31 ha. Un contrat de location avec un agriculteur existe sur une grande partie du périmètre.

Le site comprend différents stands pour l'instruction au tir (grenades à main, explosifs et lance-grenades) et sert à l'instruction de base. Les installations sont en bon état et aucun projet de construction important n'est prévu.

Selon l'inventaire cantonal, certains sols situés dans le périmètre ont la qualité de surfaces d'assolement (SDA). Le traitement des SDA, en particulier en cas d'utilisation par les projets de constructions militaires, est régi par les dispositions figurant dans la partie programme du PSM 2017, chapitre 3.5.8, et dans le plan sectoriel des SDA de la Confédération.

Le périmètre de la place de tir de Bretonnières se situe partiellement dans une zone provisoire de protection des eaux souterraines. Il n'existe aucun conflit entre l'utilisation militaire et les zones de protections des eaux souterraines. En cas de construction ou de transformation de bâtiments et d'installations militaires, la coordination avec la protection des eaux souterraines doit être effectuée dans le cadre de la procédure d'approbation des plans militaires.

Le périmètre se trouve entièrement inclus dans un objet inscrit dans un inventaire fédéral (PPS Derrière Forel [VD 6396]). Les valeurs naturelles et paysagères sont traitées conformément aux dispositions de la partie programme du PSM 2017, chapitre 3.5.2.

c. **Territoire exposé au bruit**

Le territoire exposé au bruit sert à garantir l'espace à titre préventif pour l'activité de tir. Il fixe le cadre des immissions de bruit admissibles selon l'art. 37a OPB, c'est-à-dire que ces immissions ne doivent pas dépasser le territoire exposé au bruit.

Le territoire exposé au bruit (valeurs de planification de 55 dB pour le degré de sensibilité DS II et de 60 dB pour DS III) se base sur le rapport de bruit du 18 décembre 2020. Le calcul du bruit de tir qui y figure a été effectué conformément à l'annexe 9 OPB. La détermination des territoires exposés au bruit dans la fiche de coordination s'effectue au moyen d'isophones lissés (buffering positif de 50 m, « dissolve », buffering négatif de 50 m).

Le calcul du bruit de tir a montré que les valeurs limites d'immission selon l'OPB n'étaient dépassées dans aucun bâtiment abritant des locaux à usage sensible au bruit.

Sur la base du rapport de bruit et des dispositions de la fiche de coordination, le détenteur de l'installation (armasuisse Immobilier) élabore, en collaboration avec l'utilisateur (armée), un projet visant à déterminer les immissions de bruit admissibles conformément à l'art. 37a OPB. Ce projet est soumis à la procédure militaire d'approbation des plans.

Afin d'harmoniser le développement de l'activité de tir avec le développement de l'urbanisation, même à long terme, les cantons et les communes tiennent compte, dans leurs plans directeurs et d'affectation et lors de l'octroi de permis de construire, des territoires exposés au bruit définis dans la fiche de coordination ainsi que des immissions de bruit admissibles fixées conformément à l'art. 37a OPB.

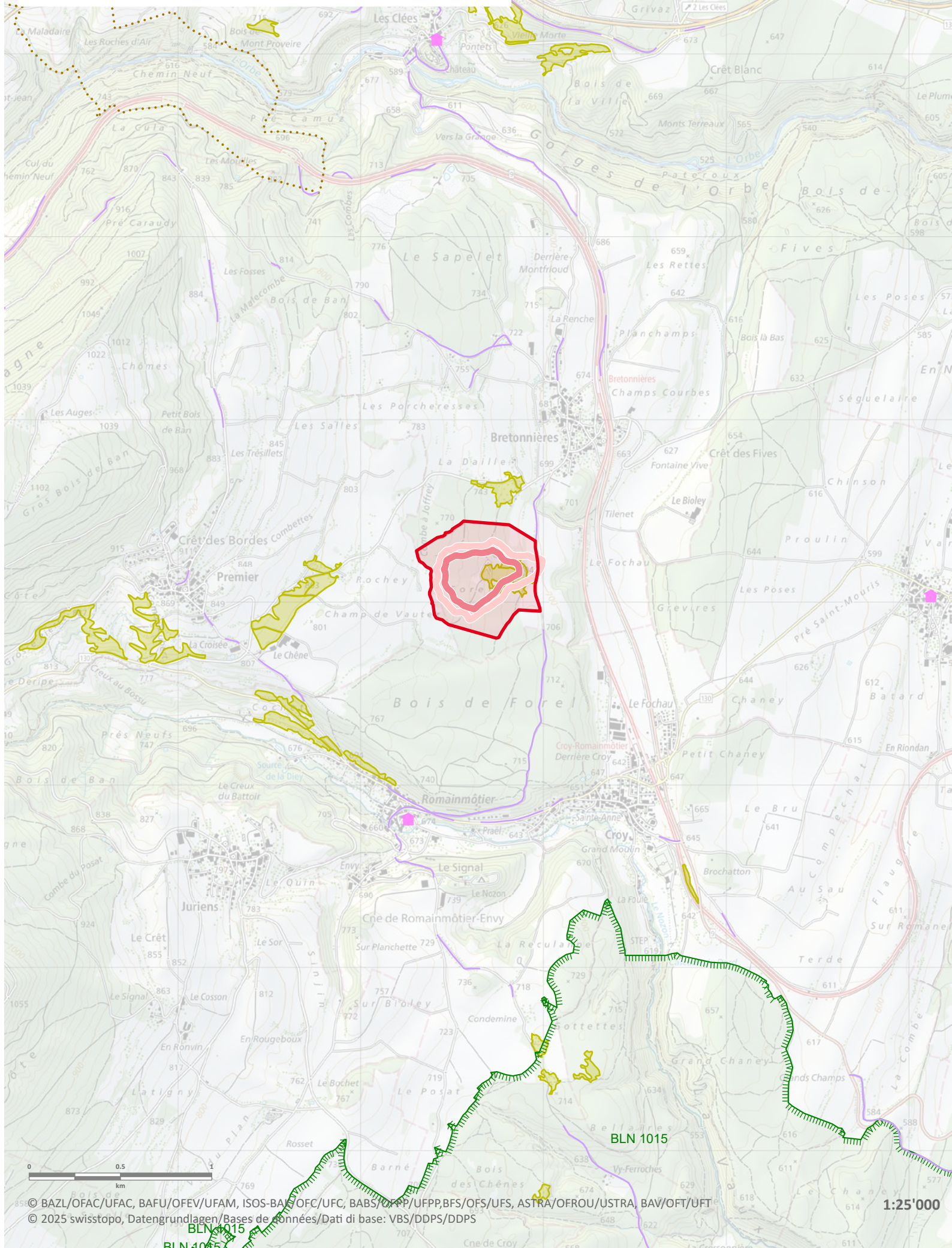
d. **Accessibilité**

La place de tir de Bretonnières est accessible par le réseau routier existant. La halte CFF de Bretonnières est située à environ 1 km. De plus, un important itinéraire de randonnée, faisant partie du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, passe à l'est du périmètre de la place de tir.

4 Documentation

- Rapport de bruit du 18 décembre 2020
- Contrat de servitude entre la Commune de Bretonnières et la Confédération suisse, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1988

22.204 Place de tir Bretonnières



Legende/Légende/Leggenda

Mögliche planerische Massnahmetypen Types de mesures de planification possibles Tipi di misura di pianificazione possibili

Festsetzung Coordination réglée Dato acquisito	Zwischenergebnis Coordination en cours Risultato intermedio	Vororientierung Information préalable Informazione preliminare	
			Standortfestlegung Site d'implantation Ubicazione dell'impianto
			Anlageperimeter Périmètre de l'installation Perimetro dell'impianto
			Gebiet mit Hindernisbegrenzung Aire de limitation d'obstacles Area con limitazione degli ostacoli
			Gebiet mit Lärmbelastung ≥ 60 dB(A) Territoire exposé au bruit ≥ 60 dB(A) Area con esposizione al rumore ≥ 60 dB(A)
			Gebiet mit Lärmbelastung ≥ 55 dB(A) Territoire exposé au bruit ≥ 55 dB(A) Area con esposizione al rumore ≥ 55 dB(A)
			Konsultationsbereich Périmètre de consultation Area di coordinamento

Inhalte anderer Sachpläne Contenus d'autres plans sectoriels Contenuti degli altri piani settoriali

	Infrastruktur Luftfahrt Infrastructure aéronautique Infrastruttura aeronautica
	Infrastruktur Schiene Infrastructure rail Infrastruttura ferroviaria
	Geologische Tiefenlager Dépôts en couches géologiques profondes Depositi in strati geologici profondi
	Übertragungsleitung Lignes de transport d'électricité Elettrodotti
	Infrastruktur Strasse Infrastructure routes Infrastruttura strade
	Infrastruktur Schifffahrt Infrastructure navigation Infrastruttura navigazione
	Asyl Asile Asilo

Schutzobjekte von nationaler Bedeutung Objets de protection d'importance nationale Oggetti protetti di importanza nazionale

	BLN-Objekt Objet IFP Oggetto IFP
	Moorlandschaft Site marécageux Zona palustre
	Flachmoor Bas-marais Palude
	Hoch- und Übergangsmoor Haut-marais et marais de transition Torbiera alta e torbiera di transizione
	Trockenwiesen und -weiden Prairies et pâturages secs Prati e pascoli secchi
	Auengebiet Zone alluviale Zona golenale
	Wasser- und Zugvogelreservat Réserve d'oiseaux d'eau et de migration Riserva di uccelli acquatici e di uccelli migratori
	Jagdbanngbiet District franc Bandita
	Wildtierkorridor überregional Corridors faunistiques suprarégional Corridoi faunistici sovraregionale
	Amphibienlaichgebiet: Ortsfeste- und Wanderobjekte Site de reproduction de batraciens: objets fixes et itinérants Sito di riproduzione di anfibi: oggetti fissi e mobili
	ISOS-Objekt (Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz) Objet ISOS (inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse) Oggetto ISOS (inventario federale degli insediamenti svizzeri da proteggere)
	IVS-Objekt (Historischer Verkehrsweg von nationaler Bedeutung) Objet IVS (voie de communication historique d'importance nationale) Oggetto IVS (via di comunicazione storiche d'importanza nazionale)